

6 FERRANDI
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 9, avenue Hubert Germain - 75116 PARIS
Paris RCS 995 100 104

(« La Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai

AREAS DOMMAGES, société d'assurances mutuelles, dont le siège social est situé au 47-49 rue de Miromesnil 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 775 670 466, représentée par Sylvain Mortera, en sa qualité d'associé unique de la Société ci-après l'« Associé Unique » déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de la SNC SABLONVILLE de ses fonctions de Président de la Société,
 - Nomination d'un nouveau Président,
 - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
 - Pouvoirs en vue des formalités.
1. L'Associé Unique déclare avoir été mis en possession des documents suivants :
- une copie de la lettre de démission de la SNC SABLONVILLE représentée par Monsieur Emmanuel Schreder de ses fonctions de Président,
 - un exemplaire des statuts de la Société,
 - le projet des statuts modifiés de la Société, et
 - le texte des projets de décisions.
2. Après lecture des documents susvisés, l'Associé Unique déclare prendre les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission du Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission, prend acte de la démission de la SNC SABLONVILLE représentée par Monsieur Emmanuel Schreder de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter de ce jour.

L'Associé Unique déclare lui donner quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat d'une part et le dispenser de l'exécution d'un quelconque préavis d'autre part.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

DEUXIEME DECISION

Désignation du nouveau Président

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société :

Monsieur Sébastien DREUX, né le 11 octobre 1974, à Fleurance, demeurant 47 rue de Miromesnil 75008 Paris

Monsieur Sébastien Dreux est nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée et son mandat prend effet dès l'adoption de la présente décision.

Monsieur Sébastien Dreux, a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait lesdites fonctions et a déclaré que rien ne s'y opposait.

Monsieur Sébastien Dreux ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions. Toutefois, elle aura droit au remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la Société, sur présentation des justificatifs.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

TROISIEME DECISION

Transfert du siège social de la Société

L'Associé Unique décide le transfert du siège social du 9 Avenue Hubert Germain à Paris (75116), au 47 rue de Miromesnil à Paris (75008) à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts de la Société

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 « Siège social » des statuts de la Société qui est désormais libellé comme suit:

«ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé 47 rue de Miromesnil – 75008 PARIS.

Le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidé par le Président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision des actionnaires prise à la majorité des deux tiers des voix conformément aux dispositions de l'article 19 ci-dessous. »

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour être retranscrit sur le registre coté et paraphé, et pour être signé par l'Associé Unique.

*« bon pour acceptation des fonctions de
Président »*

AREAS DOMMAGES

représentée par Sylvain Mortera son Directeur Général

Sébastien DREUX